

Je pourrais lui mentionner que, en vertu des programmes d'entraînement, le gouvernement a versé, en 1961-1962, à chaque citoyen des provinces de l'Atlantique, qui ne travaillait pas, \$29 en argent canadien, et la moyenne pour chaque chômeur s'établissait à \$44. Je ne donnerai pas de statistiques pour toutes ces années-là, mais seulement pour les années 1968-1969, afin de démontrer que le gouvernement s'est occupé de ce problème. Dans les provinces de l'Atlantique, on a versé, pour l'entraînement et le recyclage, \$560 par chômeur et, au Canada, \$516.

Cela signifie donc, monsieur l'Orateur, qu'en 1961, alors qu'un gouvernement conservateur dirigeait le pays, on versait \$29, et aujourd'hui, le gouvernement libéral verse \$560 par chômeur.

En 1961-1962, on versait \$44 par chômeur, et cette année, on verse \$516.

Les députés qu'on a entendus durant toute la journée ont dit que le gouvernement ne s'occupe pas de cette partie de la population. Le gouvernement s'en occupe, mais je ne peux trouver personne en cette enceinte qui, du jour au lendemain, pourrait régler le problème du chômage et dire que les 360,000 étudiants, qui fréquentent actuellement nos universités et nos écoles supérieures, pourraient du jour au lendemain se trouver du travail.

Ce serait trop beau. Si cela était, on n'aurait peut-être pas besoin des députés de l'opposition, parce que la situation serait parfaite. On n'aurait pas à entendre les revendications des honorables députés qui, à tort ou à raison, passent leur temps à dire que le ministre ne s'occupe pas de ce problème.

En ce qui touche la formation professionnelle des adultes, monsieur l'Orateur, dans un budget de 400 millions, en 1968-1969, on a prévu des dépenses de l'ordre de 197 millions. On pense aux étudiants, mais il faut aussi penser aux adultes. On dépense 197 millions pour les adultes et pour les étudiants. Certains feront partie du personnel de nos centres de la main-d'œuvre. Cette année, on prévoit verser 100 millions en subventions, pour la construction d'écoles techniques.

Monsieur l'Orateur, si ces dépenses ne constituent pas, pour le gouvernement, une mesure de prévision pour les années à venir, je me demande bien ce que c'est. À mon sens, le gouvernement fait son possible. Nous avons, cette année, un budget de l'ordre de 400 millions de dollars et l'an prochain il sera de 500 ou de 550 millions. D'année en année, le gouvernement veut accélérer en même temps qu'améliorer ses méthodes de formation.

Un député reprochait cet après-midi au gouvernement fédéral de dispenser les cours de métiers dans des écoles techniques subven-

tionnées par lui. Monsieur l'Orateur, tous les cours se suivent, et j'en ai été moi-même plusieurs fois témoin. L'honorable député qui était opposé à cette façon de procéder prévoyait que ceux qui étaient admissibles aux cours devraient s'adresser aux industries.

Comment est-il possible qu'une entreprise privée puisse accepter d'embaucher quelqu'un qui ne connaît pas son métier? Le gouvernement pourrait-il payer cette entreprise privée pour que les étudiants puissent y poursuivre leurs études?

Dans les écoles techniques, les cours qui se donnent dans tous les domaines sont excellents. J'ai visité ces écoles. Des professionnels donnent ces cours et l'on ne peut absolument pas laisser ces étudiants, qui désirent suivre des cours en vue d'apprendre un métier, se faire embaucher dans l'industrie privée sans que...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député dans ses intéressantes remarques, mais son temps de parole est écoulé.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, au cours des quelques minutes qui me restent...

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député de Lotbinière pose la question de privilège.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas prendre le temps de parole de l'honorable député de Sainte-Marie, mais j'aimerais tout simplement faire remarquer à la Chambre que depuis le début du débat sur la motion présentée par l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), un seul député de notre parti a pu prendre la parole, tandis que plusieurs députés des autres partis ont eu largement l'occasion de se faire entendre.

Je voudrais donc rappeler, monsieur l'Orateur, que nous sommes 14 députés et que nous aimerions bien, nous aussi, participer à ce débat, et ce d'une façon plus constructive et plus intelligente que le député de Sainte-Marie.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Les remarques de l'honorable député seront prises en considération.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, au cours des quelques minutes qui me restent, et bien que je doive m'abstenir de me servir de certaines notes que j'avais préparées, je ferai part au ministre de mon opinion et je résumerai très succinctement certaines observations que je voulais faire.